

Roth Gyga & Partner AG | FMH Insurance Services | Moosstrasse 2 | 3073 Gümligen
Tél. 031 959 50 00 | Fax 031 959 50 10 | mail@fmhinsurance.ch | www.fmhinsurance.ch



L'assurance-vie L'alternative sûre!



Dans un contexte où tout le système financier est au bord du gouffre, la question se pose de savoir où et comment l'on veut placer son argent. Dans l'or? Mais que se passera-t-il avec le cours de l'or après la crise? Sur un compte épargne? Ma foi, il est vrai qu'il est finalement garanti par l'Etat dans le cadre de la protection des placements. Dans les obligations? Mais dans quelle mesure la société émettrice est-elle sûre? Et qu'en est-il finalement de la solution classique fournie par l'assurance-vie? Quel niveau de sécurité représente cette solution de placement?

Toutes les sociétés suisses d'assurance-vie ont l'obligation d'introduire les prétentions financières des contrats d'assurance-vie qu'elles ont conclus dans un

fonds de garantie. Ce fonds de garantie sécurise les capitaux suivants:

- Capitaux de couverture actuels des assurances de capitalisation (p.ex. prime d'épargne d'une prime unique)
- Les parts excédentaires créditées
- Provisions pour prestations d'assurance en suspens (rentes en cas d'incapacité de gain, paiement du capital lors du décès)

En d'autres termes, la valeur actuelle de chaque assurance-vie avec l'intérêt épargné est à tout moment garantie. Ces dispositions font donc de l'assurance-vie un instrument de placement des plus sûrs. Le tableau ci-dessous contient une brève comparaison des divers placements les plus importants.

Un investisseur doit aujourd'hui plus qu'à n'importe quel moment se demander quels sont pour lui les principaux critères de choix. Par le passé, les produits n'étaient souvent comparés que par leurs différents taux de rendement. Mais que rapporte donc une promesse de rendement élevé si lors de la durée de validité l'émetteur devient insolvable? C'est avec plaisir et intérêt que nous vous conseillons dans ce domaine en vous indiquant les meilleures alternatives de placement.

Stefan Walther et Roger Ledermann

	Sécurité	Rend. act. avant impôts	Disponibilité
Assurance-vie classique combinée	Fonds de garantie	3,5%*	Période fixe
Compte épargne	Garantie de l'Etat jus. CHF 100 000.-	0,5%	A tout moment
Emprunt fédéral	Garantie d'Etat	2,2%	Période fixe
Obligations	Garantie par l'émetteur	Différent selon les émetteurs	Période fixe
Obligations de caisse	Garantie par la banque	Différent selon les émetteurs	Période fixe
Or	Fluctuation du cours	Selon le cours	A tout moment

* lors d'un taux marginal d'imposition de 30%

Emprunt fédéral: Titre indexé avec une durée fixe, émis par la Confédération suisse

Obligation: Titre indexé avec une durée fixe, émis par une entreprise

Obligation de caisse: Titre indexé avec une durée fixe, émis par une banque

Emetteur: Editeur d'un titre

Chères clientes, chers clients,

Vous recevez ici notre première édition de la FMH Insurance Services newsletter qui fera dorénavant l'objet de deux parutions annuelles. Ainsi, nous réalisons un souhait qui vous tenait à cœur, à savoir de communiquer avec vous de manière directe.

Pourquoi cette newsletter? Lors de nos 2000 contacts annuels avec des nouveaux clients, nous constatons régulièrement que la complexité de la planification de la prévoyance et de la gestion de fortune ainsi que celle des assurances pose fréquemment un réel problème. Nombre de clients ne savent simplement pas quoi faire. Naturellement, nous essayons d'éclaircir ces incertitudes lors de l'entretien personnalisé et de trouver directement des solutions. Toutefois, les aléas de notre quotidien hectique ne nous permettant pas toujours d'absorber les informations qui nous sont destinées, nous nous sommes retournés vers ce mode de communication afin de pouvoir nous adresser à vous. Par ce moyen de communication, nous espérons développer et consolider une longue et agréable collaboration avec notre clientèle. En ces temps de crise financière, il nous semble opportun de vous faire part de nos réflexions.

Dans cette newsletter vous trouverez des articles traitant des sujets de la prévoyance, de la gestion de fortune et des assurances qui devraient vous faciliter les futurs choix à opérer.



Avec nos respectueuses salutations

Thomas Roth

Sergio Kaufmann

Sommaire

- Prévoyance professionnelle LPP
- Assurance du personnel
- Compte d'épargne
- Protection juridique pour médecins

La LPP est-elle encore une prévoyance vieillesse attractive?

Depuis 1985, la prévoyance professionnelle LPP est le pilier central et donc le plus important soutien de notre concept des trois piliers ayant pour objectif le maintien du train de vie habituel à la retraite et en cas d'invalidité ainsi qu'une protection pour la famille en cas de décès. En cette période perturbée, la prévoyance professionnelle est malmenée par les titres négatifs qui paraissent dans les médias. Le taux d'intérêt a du être réduit progressivement de 4% à 2%. Le taux de conversion – décisif au calcul des prestations – a également été et continue d'être réduit. Comme si cela ne suffisait pas, l'on apprend qu'actuellement nombre d'institutions de prévoyance sont en découvert. Tous ces points soulèvent donc naturellement la question de savoir si la LPP représente actuellement encore une forme de prévoyance adaptée. Ci-dessous, nous analysons pour vous trois de ces facteurs:

Taux d'intérêt

Dans les médias, la réduction du taux d'intérêt est représentée de manière très négative. Afin d'obtenir une image plus objective de cette situation il est utile de se remémorer le passé. Lors de l'introduction de la LPP, le taux d'intérêt pour un emprunt fédéral était de 4.7% (taux d'intérêt LPP 4.0%). Début 2009, le taux d'intérêt pour un emprunt fédéral se monte à 2.3% alors que le taux d'intérêt LPP a nouvellement été réduit à 2.0%.

Afin de pouvoir répondre à la question de l'attractivité de la LPP, il faut – outre le simple taux d'intérêt – également prendre en considération d'autres facteurs tels que ceux représentés par les avantages fiscaux.

	LPP	Emprunt fédéral
Rachat/Dépôt	CHF 100 000.–	CHF 100 000.–
Paiement net après 10 ans après impôts*	CHF 121 899.–	CHF 114 300.–
+ Economie d'impôts sur rachat	CHF 35 000.–	CHF 0.–
Paiement total	CHF 156 899.–	CHF 114 300.–
Rendement en %	4,61%	1,35%

* Taux marginal d'imposition 35 %, impôts sur le capital 10 %

Taux de conversion

Dans le cas du taux de conversion, il est également nécessaire de se rappeler le passé. Par exemple, en 1985, un homme de 65 ans avait encore une espérance de vie de 14,9 années. En 2007, cette espérance de vie se monte déjà à 18,5 années ce qui représente une augmentation d'environ 24%. Entre-temps, une réduction du taux de conversion a été déterminée de 7,2% à 6,8%, ce qui représente une réduction d'uniquement 5,6%.

La LPP est une rare forme de prévoyance qui garantit une rente vieillesse à vie. La rente viagère privée est la seule alternative mais elle n'atteint pas le taux de conversion de la LPP au vu de la flexibilité plus élevée. De plus, les assurés LPP ont la possibilité de retirer leur actif en capital, ce qui désamorçe quelque peu la problématique du taux de conversion.

Degré de couverture

Le degré de couverture indique combien de pour cent des avoirs en épargne ainsi que des provisions sur les rentes courantes sont couverts. Lorsque cette valeur passe au dessous des 100%, on parle alors de découvert. Suite à la crise financière, nombre d'institutions se trouvent actuellement dans cette situation de découvert.

En principe, ceci n'a sur le moment pas de conséquences pour les assurés. De telles phases temporaires de découverts se sont également déjà produites par le passé et ont été ensuite équilibrées durant les bonnes périodes économiques. De plus et comme par le passé, les assurés reçoivent lors d'un changement de caisse de pension leur capital de libre passage complet. Seulement si le trend négatif devait se poursuivre et conduire une institution à prendre des mesures d'assainissement certains biens des assurés pourraient selon certaines circonstances se voir réduire.

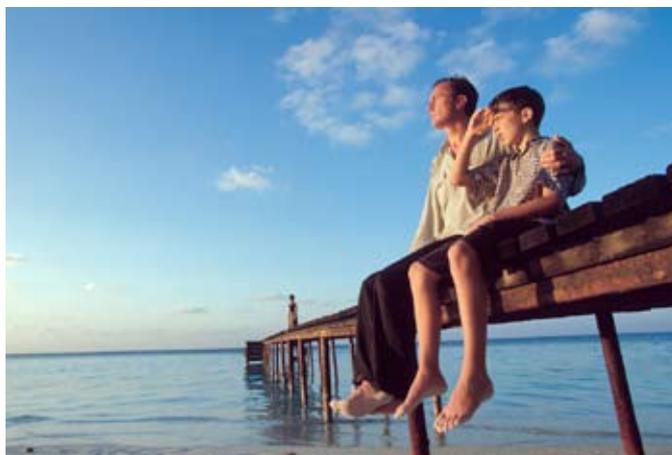
Une récente estimation de l'Office fédéral des assurances sociales démontre que nombre d'institutions se trouvent actuellement à découvert mais n'évalue pas que cette situation soit trop alarmante: «La dégradation marquée de la situation ne signifie pas que les prestations des caisses sont en danger. Les risques de la prévoyance professionnelle n'ont que peu de rapport avec ceux du système bancaire. Par exemple, les caisses gèrent leurs liquidités de manière autonome et, de ce fait, ne sont pas dépendantes de prêts provenant d'autres caisses. Il n'existe donc ni risque systématique ni danger de «contagion».

En outre, il y a tout de même également des caisses – entre autre indépendantes – qui malgré la crise financière sont restées de bonne constitution.

Résultat

Il est indéniable que certains facteurs se sont détériorés récemment. Un examen plus en détail démontre toutefois clairement que la prévoyance professionnelle LPP est encore et toujours





très attractive et qu'elle représente de notre point de vue encore un instrument central de la prévoyance vieillesse. Toutefois, il faut également agir selon le principe de la diversification et répartir les processus d'épargne sur divers instruments de placement. Au vu de la complexité du sujet et des grandes différences entre les institutions, il est recommandé de s'adresser à un spécialiste de la branche afin d'obtenir les conseils les mieux adaptés à chaque cas. Ceci se trouve d'autant plus négligé que la majorité des assurés ont le gros de leur prévoyance vieillesse auprès d'une caisse de pension.

Stefan Walther et Roger Ledermann

Sources

Office fédéral de la statistique
Office fédéral des assurances sociales, rapport du 19.12.2008

Emprunt fédéral: Titre indexé à durée déterminée, émis par la Confédération suisse.

Diversification: Le risque du placement est réduit par l'investissement du capital des épargnes dans différentes catégories de placement.

Taux marginal d'imposition: Imposition d'un revenu supplémentaire en pour cent.

Impôt sur le capital: Impôt unique sur le paiement du capital du 2^{ème} pilier.

Degré de couverture: Couverture en pour cent de tous les avoirs en épargne actuels ainsi que des provisions sur les rentes courantes.

Taux de conversion: Taux de pourcentage sur la base duquel les avoirs vieillesse sont commutés en rente vieillesse.

Assurances du personnel attractives

Afin que vous et vos collaborateurs payiez moins de primes

Un rôle important des FMH Insurance Services est de négocier des conditions spéciales auprès des assurances pour le compte de l'association des médecins. Votre statut d'employeur vous oblige à assurer votre personnel contre les risques de décès et d'incapacité de gain. Ayant analysé un grand nombre d'offres, nous avons réussi à négocier un contrat-cadre attractif avec la Visana.

LAA – Assurance-accidents obligatoire

Depuis bien deux ans déjà, les primes LAA ne se basent plus sur le tarif unique de l'Association Suisse d'Assurances mais sont fixées par les diverses sociétés elles-mêmes. Nombre d'assureurs n'ont à ce jour pas encore adapté leur taux de primes, ainsi une comparaison avec notre offre s'impose:

	Prime en % du salaire	Répartition
Accident prof.	0,084%	100% employeur
Accident non-prof.	1,077%	100% employé (en règle générale)

Assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie

Selon le code des obligations, vous êtes dans l'obligation de continuer à verser le salaire à vos employés en cas d'incapacité de gain durant une période déterminée (selon la durée du contrat de travail). L'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie vous permettrait de transférer ce risque sur un assureur. De plus, vos employés profiteraient ainsi d'une meilleure solution de prévoyance que celle fournie par les prestations légales minimales.

Ce cas de figure peut parfois également présenter de grandes variations dans les taux de primes des différentes sociétés d'assurance:

	Prime en % du salaire	Répartition
Délai d'attente 14 jours	1,21%	En règle générale
Délai d'attente 30 jours	0,74%	50% employeur
Délai d'attente 60 jours	0,43%	50% employé

Votre prévoyance personnelle

Mis à part vos employés, vous devriez également penser à votre situation de prévoyance personnelle et la faire analyser régulièrement par un spécialiste. Nous avons également pu négocier des conditions avantageuses pour les produits adaptés à vos besoins en matière d'assurance individuelle. C'est avec plaisir que nous vous les présenterons lors d'un entretien personnel.

Stefan Walther et Roger Ledermann



Compte épargne

Sécurité et flexibilité pour les médecins



Le besoin de sécurité a augmenté en ces temps perturbés. Nous y avons donc porté une attention particulière et pouvons ainsi proposer en collaboration avec la «Spar- und Leihkasse Frutigen AG» une offre spécialement destinée aux médecins.

Dès CHF 50 000.– le client peut disposer d'un compte sans frais sur lequel il peut à tout moment retirer $\frac{1}{3}$ du montant du compte. Un délai de débite de 6 mois est applicable pour le solde du bien.

Les conditions d'intérêts ont été négociées spécialement pour les médecins et peuvent être obtenues auprès de nos services. Vous recevez ainsi un paiement des intérêts attractifs tout en maintenant votre flexibilité.

Grâce à l'amélioration de la protection des investisseurs – mesure prise par le Conseil fédéral en guise de réaction à la crise financière – les avoirs et épargnes sont à l'avenir également assurés jusqu'à CHF 100 000.– auprès de la «Spar- und Leihkasse Frutigen AG». Ceci augmente d'autant plus l'attractivité d'une telle offre pour vous. N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour l'ouverture d'un compte.

Taux d'intérêts des comptes épargne (état février 2009)	
Raiffeisenbank	0,625%
Credit Suisse	0,500%
UBS	0,500%
Migrosbank	0,875%
Spar- und Leihkasse Frutigen AG	1,500%

Sergio Kaufmann

Assurance Protection juridique pour médecins

Etre dans son bon droit ne signifie pas obtenir gain de cause

Que ce soit dans le domaine privé ou professionnel, en qualité d'employeur ou d'employé, de nos jours même l'homme le plus paisible peut avoir à faire face à une confrontation juridique. Et à la question de savoir qui a raison, la réponse n'est pas forcément toujours simple. Il en découle des honoraires d'avocats, des frais de justice et créances élevés.



FMH Insurance Services offre en collaboration avec Winterthur-ARAG une protection juridique complète et vous aide à accéder à vos droits. La Winterthur-ARAG dispose d'environ 100 collaborateurs et collaboratrices juristes dans huit secteurs juridiques régionaux dans toutes les régions de la Suisse. Les experts et avocats vous épaulent en cas de litige. De plus, l'assurance protection juridique couvre les honoraires d'avocats, les frais de justice et de procédure jusqu'à une somme de CHF 250 000.– par cas.

Risques assurés

- **Protection juridique professionnelle**, pour médecins et leurs employés dans l'exercice de leur activité professionnelle
- **Protection juridique privée**, pour toutes les personnes faisant ménage commun avec le preneur d'assurance

- **Protection juridique circulation**, pour toutes les personnes faisant ménage commun avec le preneur d'assurance

Prestations assurées

- CHF 250 000.– par cas assuré pour les honoraires d'avocats, frais de justice, dédommagements aux parties adverses ainsi que pour les coûts d'expertise et d'évaluation.
- CHF 100 000.– en cas de litiges avec des patients ou des caisses maladie concernant des cas de polypragmasie.

Primes

- CHF 470.– Médecins indépendants (protection juridique professionnelle, privée et circulation)
- CHF 175.– Médecins employés (protection juridique privée et circulation)

De plus, sachiez-vous que l'honoraire horaire moyen d'un avocat est presque aussi élevé que notre prime annuelle?

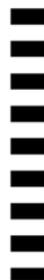
Stefan Walther et Roger Ledermann

Impressum

Rédaction: Roger Ledermann | Stefan Walther
mail@fmhinsurance.ch

Conception et réalisation: Rub Graf-Lehmann AG, Berne

Tirage: 25 300 ex.



A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse



FMH Insurance Services
Roth Gyax & Partner AG
Service de coordination
Moosstrasse 2
3073 Gümligen

Talon-réponse

Je m'intéresse particulièrement à

Services

- Analyse de la prévoyance
- Planification financière
- Planification de la retraite
- Optimisation fiscale
- Planification de la fortune
- Analyse des dépôts de titres

Assurances de la prévoyance

- Décès
- Incapacité de gain
- Rente viagère
- Prévoyance liée (3^{ème} pilier a)
- Assurance primes périodiques
- Assurance accidents individuelle

Assurances privées

- Assurance RC-ménage
- Assurance RC-privé
- Protection juridique
- Caisse maladie
- Assurance bâtiment
- Perte de gain

Assurances de cabinet

- Assurance commerce et cabinet
- Responsabilité civile prof.
- Protection juridique prof.
- Prévoyance professionnelle (LPP)
- Assurance accidents (LAA)
- Indemnités journalières (maladie)

Placements et dem. de crédits

- Portefeuille de titres
- Plan d'épargne lié à des fonds
- Compte d'épargne
- Hypothèque
- Crédit d'exploitation
- Nantissement de police

J'ai la question suivante:

Je désire un conseil personnalisé, veuillez me téléphoner.

Prénom / Nom

Adresse

NPA / Lieu

Date de naissance

Téléphone privé

Téléphone du cabinet

Atteignable le plus facilement (h)

Adresse e-mail
